



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira :

À la Mairie, le vendredi 12 avril 2024 à 20h00

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Information du Conseil Municipal
2. Vote des taux d'imposition 2024
3. Vote des budgets primitifs 2024
4. M57 – autorisation des virements de crédits
5. Associations – demandes de subvention 2024
6. Demande d'aide à la mobilité étudiante
7. Plan d'investissements durables – convention avec le département
8. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

À Neufchâtel-en-Saosnois, le 4 avril 2024.

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Donne pouvoir à _____

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le _____ à _____

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

Le

signature :



CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 12 avril 2024
Convocation du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Étaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	LEFEVRE Jean-Paul 1 ^{er} adjoint au Maire	Excusé	LECELLIER Amélie 2 ^{ème} adjointe au Maire	Présente
GRIMAULT André 3 ^{ème} adjoint au Maire	Présent	MOULARD Claudie 4 ^{ème} adjointe au Maire	Présente	LECONTE Beatrice	Présente
LE LAIN Michèle	Présente	FAVEY Sébastien	Absent	LEFEVRE Tony	Présent
FOUSSARD Emmanuel	Excusé	GERVAIS Isabelle	Présente	LEBLANC Jérôme	Absent
RAMAGE Anaïs	Excusée	HUGUET Grégory	Présent		

Monsieur Grégory HUGUET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Jean-Paul LEFEVRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis GUIBERT pour délibérer et voter en son nom.

Monsieur Emmanuel FOUSSARD donne pouvoir à Monsieur André GRIMAULT pour délibérer et voter en son nom.

Madame Anaïs RAMAGE donne pouvoir à Monsieur Grégory HUGUET pour délibérer et voter en son nom.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Adoption du procès-verbal du 14 mars 2024 par le Conseil Municipal.

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Décisions du Maire, en application des délibérations :

D202013 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

D202320 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour l'aide sociale

29 mars 2024	A202466 Décision concernant le contrat d'assistance juridique du cabinet FIDAL Le Mans
10 avril 2024	A202476 Décision concernant l'annulation de l'augmentation de loyer - Madame Hélène LEROY – New Castle, 20 rue Francis Caris

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Délibération n° D202415

Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 (État 1259) aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les taux d'imposition 2024 des taxes directes locales, comme suit :

Foncier bâti	40,23 %
Foncier non bâti	34,48 %
Taxe d'habitation	21,35 %

Décision du Conseil :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
Présents : 9			

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus (L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération n° D202416 – Vote du Budget Primitif 2024 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le Budget Primitif 2024 pour la Commune
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour son exécution.

Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	1 544 754,36	1 544 754,36	703 509,96	45,54		1 517 009,08	1 517 009,08	98,20
Recette	1 544 754,36	1 544 754,36	1 658 406,07	107,36		1 517 009,08	1 517 009,08	98,20
Total Fonctionnement	0,00	0,00	954 896,11	0,00		0,00	0,00	
Investissement								
Dépense	1 095 993,01	1 095 993,01	460 204,43	41,99		1 263 993,11	1 263 993,11	115,33
Recette	1 095 993,01	1 095 993,01	142 462,40	13,00		1 263 993,11	1 263 993,11	115,33
Total investissement	0,00	0,00	-317 742,03	0,00				
Total DEPENSE	2 640 747,37	2 640 747,37	1 163 714,39	44,07		2 781 002,19	2 781 002,19	105,31
Total RECETTE	2 640 747,37	2 640 747,37	1 800 868,47	68,20		2 781 002,19	2 781 002,19	105,31
Total GENERAL	0,00	0,00	637 154,08	0,00		0,00	0,00	

Décision du Conseil :	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 9			

Délibération n° D202417 – Vote du Budget Primitif 2024 - Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le Budget Primitif 2024 pour le service Assainissement
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour son exécution.

Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	66 697,33	66 697,33	37 950,10	56,90		58 218,52	58 218,52	87,29
Recette	66 697,33	66 697,33	66 270,22	99,36		58 218,52	58 218,52	87,29
Total Fonctionnement	0,00	0,00	28 320,12	0,00				
Investissement								
Dépense	54 626,87	67 626,87	67 040,08	99,13		60 128,92	60 128,92	88,91
Recette	54 626,87	67 626,87	50 324,82	74,42		60 128,92	60 128,92	88,91
Total investissement	0,00	0,00	-16 715,26	0,00		0,00	0,00	
Total DEPENSE	121 324,20	134 324,20	104 990,18	78,16		118 347,44	118 347,44	88,11
Total RECETTE	121 324,20	134 324,20	116 595,04	86,80		118 347,44	118 347,44	88,11
Total GENERAL	0,00	0,00	11 604,86	0,00				

Décision du Conseil :	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 9			

Délibération n° D202418 – Vote du Budget Primitif 2024 - Lotissement Graffin Bretèche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le Budget Primitif 2024 pour le service Lotissement Graffin Bretèche
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour son exécution.

Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	232 000,00	232 000,00	9 450,00	4,07		232 000,00	232 000,00	100,00
Recette	232 000,00	232 000,00	9 450,00	4,07		232 000,00	232 000,00	100,00
Total Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00				
Investissement								
Dépense	232 000,00	232 000,00	9 450,00	4,07		232 000,00	232 000,00	100,00
Recette	232 000,00	232 000,00	11 340,00	4,89		232 000,00	232 000,00	100,00
Total investissement	0,00	0,00	1 890,00	0,00		0,00	0,00	
Total DEPENSE	464 000,00	464 000,00	18 900,00	4,07		464 000,00	464 000,00	100,00
Total RECETTE	464 000,00	464 000,00	20 790,00	4,48		464 000,00	464 000,00	100,00
Total GENERAL	0,00	0,00	1 890,00	0,00				

Décision du Conseil :	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 9			

4. M57 – AUTORISATION DES VIREMENTS DE CREDITS

Délibération n° D202419

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernées.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections soit :
 Pour la section de fonctionnement : 40 500 €
 Pour la section d'investissement : 70 900 €

Décision du Conseil :	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 9			

5. ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTION 2024

Délibération n° D202420

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions reçues :

N° demande	Association	Objet de la demande	Montant accordé
2024-01	Pompiers humanitaires	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-02	Union Cycliste Mamers Neufchâtel	Subvention de fonctionnement 2024	2 000 €
2024-03	APF France Handicap	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-05	CFA - MFR Pointel	Subvention de fonctionnement 2024 (2 élèves accueillis)	0 €
2024-06	Amaelles	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-07	VMEH Orne	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-08	Association sportive du collège d'Ancinnes	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-09	Adapei de la Sarthe	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-10	Foyer du collège Normandie-Maine	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-11	Banque Alimentaire de l'Orne	Subvention de fonctionnement 2024	200 €
2024-12	ASIDPA-SSIAD Mamers	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-13	3 IFA Alençon	Subvention de fonctionnement 2024 (5 élèves accueillis)	0 €
2024-14	ASTMNA	Subvention de fonctionnement 2024	0 €
2024-15	Association Joseph Roussel	Subvention de fonctionnement 2024	500 €
2024-16	Association sportive du collège d'Ancinnes	Subvention exceptionnelle	0 €
2024-17	Judo Ancinnes	Subvention de fonctionnement 2024 (4 adhérents habitant la commune)	0 €
2024-18	Association Neuftonic	Subvention de fonctionnement 2024	100 €
2024-19	Association Biblionet	Subvention de fonctionnement 2024	700 €
2024-20	Colonie de vacances de Perseigne	Subvention exceptionnelle	500 €

Après examen des propositions présentées ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Alloue les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus (colonne "montant accordé"),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

Décision du Conseil :	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 9			

6. DEMANDE D'AIDE A LA MOBILITE ETUDIANTE

Délibération n° D202421

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu une demande d'un étudiant vivant à Neufchâtel-en-Saosnois sollicitant une aide à la mobilité afin de pouvoir poursuivre ses études à l'étranger.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Émet un avis défavorable à cette demande.

Décision du Conseil :	POUR : 0	CONTRE : 9	ABSTENTION : 3
Présents : 9			

7. PLAN D'INVESTISSEMENTS DURABLES – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Délibération n° D202422

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lors d'une séance plénière le 6 juillet, le conseil départemental a décidé de la création d'un fonds territorial de relance de 12 millions d'euros afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire. Fort de ce succès, le département a décidé la mise en place d'un fonds d'investissements durables de 14,5 M€ pour les années 2022-2025.

Pour la commune de Neufchâtel-en-Saosnois, cette subvention s'élève à 20 700 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le département,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une autorisation anticipée de programme au département,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

<u>Décision du Conseil :</u>	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Présents : 9

8. QUESTIONS DIVERSES

Le circuit des petites églises fera une halte en l'église de Neufchâtel les 22 et 23 juin prochain.

La grande randonnée des jeux olympiques vers Paris fera un arrêt mardi 23 avril 2024 à Neufchâtel. Un pot de bienvenue sera proposé.

FIN DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Délibérations n° D202415 à D202422

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

Le secrétaire de séance,
Grégory HUGUET



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2024

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

<u>Objet de la délibération</u>	<u>Décision</u>
Délibération n°D202415 - Vote des taux d'imposition 2024	Approuvée
Délibération n° D202416 - Vote du budget primitif 2024 – Budget Commune	Approuvée
Délibération n° D202417 - Vote du budget primitif 2024 – Budget Assainissement	Approuvée
Délibération n° D202418 - Vote du budget primitif 2024 – Budget Lotissement Graffin Bretèche	Approuvée
Délibération n° D202419 - M57 – autorisation des virements de crédits	Approuvée
Délibération n° D202420 - Associations – demandes de subvention 2024	Approuvée
Délibération n° D202421 - Demande d'aide à la mobilité étudiante	Rejetée
Délibération n° D202422 - Plan d'investissements durables – convention avec le département	Approuvée

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 16 avril 2024